



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11  
Pouvoirs : 6  
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER  
DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER  
BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER  
BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET  
ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**Secrétaire de séance** : Maud BRUNIER

### DELIBÉRATION N° 61

**RAPPORTEUR** : Christine PIAULET

### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'ENFANCE ET JEUNESSE - APPROBATION

Madame la Maire présente au conseil municipal le **BUDGET PRIMITIF 2020 de L'ENFANCE ET JEUNESSE**.

Il est proposé de voter le dit BUDGET par chapitre et par opération.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2020 de L'ENFANCE ET JEUNESSE qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement : 1 275 925,80 €**

**Section d'investissement : 247 594,46€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le budget primitif 2020 de L'ENFANCE ET JEUNESSE.

**VOTE****POUR : 16****ABSTENTION : 1**  
de Christian LECOQ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

